Définir si la situation est une urgence dentaire :
Sera une urgence dentaire n'importe laquelle des situations suivantes :

- Traumatisme buccodentaire
- Infection
- Saignement important ou prolongé
- Douleur aiguë incontrôlée
- Traitement dentaire médicalement requis pour pré-intervention chirurgicale sans délai

Non : électif

Reporter jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, tel que décidé par les autorités de santé publique.

Oui : urgent

Ne pas oublier que vous devez remplir ou mettre à jour le questionnaire médical.

Est-ce que la gestion pharmacologique de l'urgence est possible?

Oui

Fournir une prise en charge pharmacolo-gique appropriée sans déplacer le patient.

Non

Définir si la personne est suspectée de la COVID-19 :
Sera suspectée toute personne :

1. Qui a voyagé hors du Canada au cours des trois dernières semaines OU;
2. Qui a été en contact étroit avec un cas confirmé ou suspecté de la COVID-19 ou un voyageur symptomatique OU;
3. Qui a reçu la consigne de demeurer en isolement volontaire à domicile.

ET
Qui a de la fièvre OU de la toux OU des difficultés respiratoires qui ont débuté :

1. Durant son voyage ou dans les 14 jours suivant son retour OU;
2. Dans les 14 jours suivant son exposition potentielle.

Si le patient répond aux critères décrits ci-dessus, lui demander de communiquer au 1 877 644-4545. On déterminera si un dépistage COVID-19 est nécessaire.

Non : patient non suspecté de la COVID-19

Oui : patient suspecté de la COVID-19 : diriger vers les cliniques dentaires désignées COVID-19

Limiter les interventions dentaires générant des aérosols, soit :

- Utilisation d'une seringue air-eau;
- Utilisation d'une pièce à main à haute et basse vitesse;
- Utilisation d'un détartreur à ultrasons.

Utiliser un rince-bouche avant une intervention et la digue lorsqu'elle est indiquée.

Respecter les mesures d'hygiène des mains et le port des équipements de protection individuelle habituels :

- Masque de procédure (masque chirurgical) ➔ **le port du masque N95 n'est pas requis :**
  - Le masque de procédure n'a pas de durée de vie précise. Il peut être conservé pour voir d'autres patients, mais il doit être changé s'il est humide ou souillé.
  - Si le masque est touché pendant la procédure, enlever les gants, procéder à l'hygiène des mains et mettre une autre paire de gants. Le masque n'est changé que s'il est souillé lorsqu'il a été touché.
  - S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées; la partie externe du masque ne doit pas être touchée.
- Gants non stériles à usage unique.
- Lunettes de protection habituelles.